

RAYMOND JAMES

MODALITÉS ET CONDITIONS

RESSOURCES PMET INC. PLACEMENT POUR COMPTE D' ACTIONS ORDINAIRES 9 FÉVRIER 2026

UN PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE DÉFINITIF DATÉ DU 22 JUILLET 2024 (LE « PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE ») CONTENANT DE L'INFORMATION IMPORTANTE AU SUJET DES TITRES DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES DE CHACUNE DES PROVINCES DU CANADA.

LE PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE, TOUT SUPPLÉMENT DE PROSPECTUS APPLICABLE ET LEUR MODIFICATION SONT ACCESSIBLES SUR SEDAR+ À L'ADRESSE WWW.SEDARPLUS.CA. VOUS POUVEZ VOUS PROCURER DES EXEMPLAIRES DES DOCUMENTS DE PLACEMENT APPLICABLES AUPRÈS DE RAYMOND JAMES LTÉE, SCOTIA PLAZA, 40 KING ST. W., 54TH FLOOR, TORONTO (ONTARIO) M5H 3Y2, CANADA, OU PAR TÉLÉPHONE, AU NUMÉRO 416-777-7000 OU PAR COURRIEL, À L'ADRESSE ECM-SYNDICATION@RAYMONDJAMES.CA. LE PRÉSENT DOCUMENT NE RÉVÈLE PAS DE FAÇON COMPLÈTE TOUS LES FAITS IMPORTANTS RELATIFS AUX TITRES OFFERTS.

POUR LES INVESTISSEURS SITUÉS EN AUSTRALIE : AUCUN PROSPECTUS, AUCUN DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PRODUIT, AUCUNE NOTICE D'OFFRE NI AUCUNE AUTRE FORME DE DOCUMENT D'INFORMATION N'A ÉTÉ PRÉPARÉ AUX FINS DE DÉPÔT OU NE SERA DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'ASIC DANS LE CADRE DU PLACEMENT. LES NOUVELLES ACTIONS OU LES NOUVEAUX CDI SONT OFFERTS ET VENDUS UNIQUEMENT À DES INVESTISSEURS AVERTIS, DES INVESTISSEURS CHEVRONNÉS OU DES INVESTISSEURS PROFESSIONNELS (AU SENS ATTRIBUÉ AUX TERMES SOPHISTICATED INVESTORS, EXPERIENCED INVESTORS OU PROFESSIONAL INVESTORS AUX PARAGRAPHES 708(8), (10) ET (11) DE LA LOI INTITULÉE THE CORPORATIONS ACT 2001 (CTH)).

LE PRÉSENT DOCUMENT NE RÉVÈLE PAS DE FAÇON COMPLÈTE TOUS LES FAITS IMPORTANTS RELATIFS AUX TITRES OFFERTS. IL EST RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS DE LIRE LE PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE, TOUT SUPPLÉMENT DE PROSPECTUS PRÉALABLE APPLICABLE ET TOUTE MODIFICATION AUX DOCUMENTS POUR OBTENIR L'INFORMATION RELATIVE À CES FAITS, PARTICULIÈREMENT LES FACTEURS DE RISQUE LIÉS AUX TITRES OFFERTS, AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT.

TOUS LES MONTANTS SONT EN \$ CA À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.

Émetteur :	Ressources PMET Inc. (la « Société »).
Placement :	11 482 070 actions ordinaires (les « actions ordinaires »).
Prix d'offre :	5,66 \$ par action ordinaire (le « prix d'offre »).
Produit brut :	Maximum de 65 000 000 \$ (le « placement »)
Mode de placement :	Placement pour compte d'un maximum de 65 000 000 \$ d'actions ordinaires de la Société au moyen d'un supplément de prospectus (le « supplément de prospectus ») au prospectus préalable de base simplifié définitif de la Société daté du 22 juillet 2024 déposé dans toutes les provinces du Canada ainsi que dans d'autres territoires dont la Société et les placeurs pour compte (les « placeurs pour compte ») ont mutuellement convenu, chacun agissant de manière raisonnable et conformément à toutes les lois applicables, à condition qu'aucun prospectus, qu'aucune déclaration d'inscription et qu'aucun document semblable ne doive être déposé dans ces territoires.
Options de surallocation :	La Société accorde aux placeurs une option, qui peut être exercée en totalité ou en partie à tout moment jusqu'à 30 jour après la date de clôture (au sens attribué à ce terme ci-après), afin de pouvoir acheter, au prix d'offre, jusqu'à 15 % supplémentaire des actions ordinaires émises dans le cadre du placement, afin de couvrir les surallocations, le cas échéant.

RAYMOND JAMES®

Emploi du produit :	La Société a l'intention d'utiliser le produit net tiré du placement (incluant l'option de surallocation, si elle est exercée) principalement : - pour faire progresser l'exploration et la mise en valeur de son projet Shaakichiuwaanaan, y compris l'achèvement de travaux d'ingénierie détaillée menant à une décision finale d'investissement d'ici le 31 décembre 2027; - pour poursuivre la mise à jour et l'optimisation d'une étude de faisabilité visant CV5 en vue d'inclure une évaluation des coproduits de tantale; - pour réaliser une évaluation économique préliminaire visant CV13 pour le lithium, le césium et le tantale afin de mieux appuyer le profil économique du projet; et - pour les besoins généraux de la Société.
Inscription en bourse :	Dans le cadre du placement, la Société obtiendra toutes les approbations nécessaires de la Bourse de Toronto.
Admissibilité :	Les actions ordinaires seront des placements admissibles en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) et de son règlement d'application pour une fiducie régie par un REER, FERR, RPDB, REEE, REEI, CELI et CELIAPP.
Coordonnateur mondial unique :	Raymond James Ltée
Cocheffs :	Raymond James Ltée et BMO Marchés des capitaux.
Placement simultané :	Outre les placements, la Société a l'intention de lever une valeur d'environ 65 000 000 \$ d'actions accréditives de bienfaisance (les « actions accréditives de bienfaisance »), dont chaque action ordinaire sous-jacente est admissible à titre d'« action accréditive », au sens attribué à ce terme dans la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (le « placement accréditif », et avec le placement, les « placements »). Les actions accréditives de bienfaisance seront revendues 1) en Australie au moyen de titres en dépôt dans CHESS (« CDI ») aux termes d'un prospectus portant sur cette opération précise, libres de toute restriction de revente; et 2) dans d'autres territoires, par voie de placement privé, au moyen d'actions ordinaires assujetties aux restrictions à la revente applicables.
Commission :	La Société versera aux placeurs pour compte une commission en espèces équivalant à 4,0 % du produit brut tiré du placement (y compris tout produit résultant de l'exercice de l'option de surallocation). Raymond James recevra une commission équivalant à 1,0 % du produit brut global tiré des placements (y compris le produit résultant de l'exercice de l'option de surallocation).
Date de clôture des placements:	Le 19 février 2026 ou vers cette date (la « date de clôture »).
Actions supplémentaires – Placement privé à Volkswagen :	Outre les actions ordinaires à émettre dans le cadre des placements, l'actionnaire important actuel de la Société, Volkswagen Finance Luxembourg S.A. (« VW ») a confirmé que, sous réserve d'approbations internes, elle entend participer à un placement privé distinct, lequel devrait porter sur un montant maximal d'environ 14 millions de dollars canadiens (à pas moins de 5,66 \$ par action, soit le même prix que les actions visées par le placement), sous réserve de l'approbation de la TSX. En supposant

RAYMOND JAMES®

l'obtention de toutes les approbations requises, la clôture de ce placement privé devrait avoir lieu après la clôture des placements. VW détient actuellement une participation approximative de 9,553 % dans la Société, La Société fera une mise à jour sur la participation proposée de VW conformément à ses obligations d'information continue. Toutes les actions émises à VW devraient respecter les limites de la capacité de placement existante de 15 % de la Société en vertu de la Règle d'inscription 7.1 de l'ASX.